



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION AVEC LE DOME
DE VINCENNES POUR L'ORGANISATION
DU DISPOSITIF "SAVOIR NAGER"**

**DÉCISION N° DM-23-151
EN DATE DU 07 AVRIL 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-21-436 en date du 15 septembre 2021 portant délégation de fonction de Madame Odile SEGURET, 4^{ème} maire-adjoint ;

CONSIDÉRANT la proposition du Dôme de Vincennes d'organiser le dispositif « *savoir nager* » pour les enfants de grande section des écoles maternelles communales ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec le Dôme de Vincennes, sise 20 avenue des Murs du Parc à Vincennes, et représenté par son directeur Batiste EPONVILLE, pour l'organisation, du 19 au 30 juin 2023, du dispositif « *savoir nager* » pour un montant de 900 € TTC (neuf cents euros).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de l'enfance,

Signé

Odile SÉGURET